

2007/8590 - ATTRIBUTION DE LOGEMENT DE FONCTION POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - REVISION DE LA DELIBERATION DU 17 FEVRIER 2003 (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2003-2214 du 17 février 2003, le Conseil municipal a adopté la liste des emplois communaux pour lesquels les agents bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou par utilité de service. »

Vu les lois n° 84-53 du 26 janvier 1984 et n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiées ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 1954 ;

Vu la délibération du 17 février 2003 ;

Où l'avis de sa Commission Ressources Humaines ;

### DELIBERE

1- Les modifications suivantes sont apportées à l'attribution de logement de fonction pour nécessité absolue de service, suite à la révision de la délibération du 17 février 2003 :

Poste	Cadre d'emploi	Emploi	Service	Direction	Nature du Logement (NAS ou US)	Logés sur place / non sur place	Taux de prise en charge par la Ville	Caractéristiques du logement	arrondissement
561	Adjoint technique 2ecl	Gardien de bâtiment	Ecoles primaires	Education	NAS	sur place	100 %	4 pièces	4e

2- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à ces logements de fonction.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT